

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-06-064

COTISATIONS « ADHÉRENTS ET NON ADHÉRENTS 2026 »

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN

Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle SURAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Sylviane DORNAT (excusée) – Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER
Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

08 décembre 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

08 décembre 2025

Publication (affichage) ou notification du :

16 décembre 2025



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Monsieur le Vice-président propose les participations **au titre de l'année 2026** :

1 - Une contribution exceptionnelle au titre de la fermeture pour travaux de l'UVE de Pailleté

Avec étalement de la charge budgétaire	2025	2026	2027	2028
Cyclad collecte	1 968 087 €	393 797 €	394 206 €	394 733 €
CA Saintes	907 717 €	183 115 €	183 075 €	183 619 €
CC Ile de Ré	755 072 €	151 649 €	151 279 €	150 209 €
Total	3 632 876 €	728 561 €	728 561 €	728 561 €

Tarifs 2026

Contribution exceptionnelle	€/t OMR	18 €
-----------------------------	---------	------

Pour rappel la contribution exceptionnelle en 2025 était de 88,01 €/t OMR

Pour Cyclad collecte : la clé de répartition entre les adhérents de Cyclad Collecte sera égale au pourcentage de contribution versée en 2024 pour garantir une augmentation uniforme entre les adhérents.

2 – La mise en place d'une tarification incitative avec mise en place progressive

Tarifs 2026

Collecte	€/hab DGF	61,97 €
Déchèteries	€/hab DGF	19,45 €
Transfert	€/hab DGF	1,69 €
Traitemen	€/hab DGF	25,09 €
	€/tonne OMR	148,00 €
	€/tonne emballages, yc recettes	- 275,00 €
	€/tonne encombrants	218,00 €

Les cotisations 2026 seront calculées sur la base des tonnages de l'année N-1 (donc 2025).

Pour l'année 2026, un correctif est apporté à la CDC de l'Ile de Ré. En effet, il existe une différence entre un scénario basé sur une tarification incitative basée uniquement sur les tonnages produits ou le scénario proposé pour 2026 qui intègre une part relative au nombre d'habitant DGF. Ce correctif est de 130 000 € au titre de l'année 2026.



3 – Simulation des cotisations au titre de l'année 2026

Dans ce cadre, sous réserve des tonnages réels de 2025 et de l'établissement de la population DGF, les cotisations qui pourraient être appelées par territoire en 2026 seraient les suivantes :

	2026	Evolution/2025
CC Aunis Atlantique	4 303 999 €	0,8 %
CC Aunis Sud	4 478 195 €	0,8 %
CC Cœur de Saintonge	2 346 814 €	0,8 %
CC Gémozac	1 945 832 €	0,8 %
CC Vals de Saintonge	6 948 263 €	0,8 %
CA Saintes	3 619 228 €	4,6 %*
CC Ile de Ré	2 235 295 €	-12,2 %**
	25 877 627 €	

*CDA Saintes : reprise en direct des recettes de la REP PMCB, qui seraient conservées par Cyclad au titre de l'année 2025 à hauteur de 200 k€. Si le montant avait été conservé par Cyclad en 2026, cela aurait représenté une baisse des contributions de 1,2% pour la CDA de Saintes.

** CC Ile de Ré : diminution progressive de la contribution complémentaire pour équilibrage de la DGF : de 150 k€ à 130 k€.

4 - « Autres cotisations »

- Prestations spécifiques :**

Sur la base d'un taux horaire (comprenant l'équipage et l'ensemble routier)	120 €
(Net de l'heure x nombre de ramassages /an x temps de collecte)	
↳ Forfait week-end (location d'une benne + chauffeur)	1 200 €
↳ Prestations « gens du voyage » (Mise en place et location d'une benne, collecte et traitement)	au réel

Modalités : Chaque adhérent doit faire sa demande par courrier avant le 31 décembre n-1, soit le 31 décembre 2025 pour une application en 2026.

- Prestations camping, aire de camping-car et villages vacances (sauf CDC Ile de Ré – cotisation particulière) :**

Nombre de nuitées
(année n-1) en jours
Formule : _____ = équivalent habitants (à ajouter à la population DGF de
 l'adhérent Cyclad pour le calcul de la cotisation)
 365 (base des jours de
 service par habitant et par an)

Modalités : chaque adhérent doit envoyer copie de sa déclaration d'occupation de ses campings avant le 30 juin 2026.



• **Composteurs et bio seaux individuels et bacs/bornes biodéchets :**

Pour les adhérents à la seule compétence « traitement », il est possible de bénéficier de ces matériels relatifs aux biodéchets sur demande et au tarif des accords-cadres en vigueur. En revanche, les adhérents ayant l'ensemble des compétences seront prioritaires sur les stocks en cas de tension d'approvisionnement.

Le paiement des cotisations pourra se faire par trimestre ou par mois à terme échoir. Les adhérents devront informer de leur choix le syndicat au plus tard **le 19 janvier 2026** avant le 1^{er} appel de cotisations.

5- « Cotisations non adhérents 2026 »

Cette cotisation concerne certaines communes limitrophes au territoire Cyclad qui souhaitent que leurs habitants accèdent aux déchetteries de Cyclad par le biais d'une convention. Il est donc nécessaire d'appliquer un tarif « spécifique » comprenant la gestion du haut et bas de quai, le transfert et le traitement des déchets :

Déchèteries	€/hab DGF	20 €
Transfert	€/hab DGF	0,6 €
Traitement	€/hab DGF	8,6 €
TOTAL		29,2 €

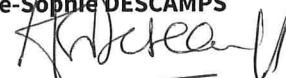
Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
18 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le montant des cotisations « adhérents et non adhérents 2026 »,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à fournir tout élément administratif, technique et financier complémentaire permettant aux adhérents d'établir si besoin des tarifs différenciés sur leur territoire,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 16 décembre 2025

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

